LAMBESC

Liberté
Égalité
Fraternité
Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement

PLAN LOCAL D'URBANISME

Servitudes d'Utilité Publique

PLAN partie Sud

Echelle 1/10 000e

5.3.1b

Direction départementale de l'Équipement
Service Aménagement
9 avenue général Leclerc – 13332 MARSEILLE CEDEX 3
Téléphone : 04.91.28.40.40

POS / PLU

Publié le : 02-07-1979
Approuvé le : 03-11-1981

RÉVISIONS
Approuvées le :

1 : 09-03-2000
2 :

MODIFICATIONS
Approuvées le :

1 : 24-10-2000
2 : 23-07-2003

MISES À JOUR
Approuvées le :

Document dressé par le PPSUP janvier 2005

AGRICULTURE

A1 — BOIS ET FORETS — Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier.

A2 — L'HYDRAULIQUE AGRICOLE — Servitudes pour la pose de canalisations souterraines d'irrigation.

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

AC1 — MONUMENTS HISTORIQUES — Servitudes de protection des monuments historiques.

Monuments inscrits

Monuments classés

EQUIPEMENT

P.P.R. PM1 — SECURITE PUBLIQUE — Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles.

INDUSTRIE

I2 — ENERGIE HYDRAULIQUE — Servitudes relatives à l'utilisation de l'énergie des marées, des lacs et des cours d'eau et tenue des concessionnaires d'ouvrages déclarés d'utilité commun.

I4 — ELECTRICITE — Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

INTERIEUR

INT1 — CIMETIERES — Servitudes au voisinage des cimetières.

TELECOMMUNICATIONS

PT3 — TELECOMMUNICATIONS — Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.

TRANSPORTS

T1 — VOIES FERREES — Zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives aux chemin de fer.

T5 — RELATIONS AERIENNES — Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodromes civils et militaires).

P.P.R. SEISMES–MOUVEMENTS DE TERRAIN
Sur toute la commune. VOIR ANNEXE 5.3.3.A.

P.P.R. INONDATION. VOIR ANNEXE 5.3.3.B.